



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

associations de consommateurs

Question écrite n° 62902

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie alerte M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique de la situation financière des CTCR (centres techniques régionaux de la consommation). En effet les crédits prévus pour le versement des subventions 2014 aux CTCR doivent être déterminés et alloués par l'INC selon les modalités précitées prévues par l'article R. 531-3 du code de la consommation. Or après un semestre de fonctionnement pour l'année 2014, les CTCR n'avaient toujours pas reçu de dotation. Face à cette situation qui met en péril l'équilibre financier de ces organismes, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement.

Texte de la réponse

Dès qu'elle a eu notification des crédits disponibles, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a procédé à l'attribution à l'institut national de la consommation (INC) des crédits nécessaires au paiement des subventions allouées aux centres techniques régionaux de la consommation (CTCR), afin que ceux-ci disposent rapidement de la trésorerie nécessaire à leur fonctionnement. Le transfert des crédits par la DGCCRF à l'INC a ainsi permis à l'INC d'effectuer au bénéfice des CTCR, le versement d'un acompte correspondant à 50 % de l'aide de fonctionnement attribuée en 2013. Le solde sera versé au cours du second semestre 2014 comme le prévoient les conventions.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62902

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 août 2014](#), page 6813

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 9069